

| | | | | | | | |
|---------------------------------------|--|---------------|----------|--------|--------------|--------------------|---------------|
| Nom/Prénom du pilote | | | | | | | |
| Nom/Prénom de l'accompagnant | | | | | | | |
| Niveau | <table border="0"> <tr> <td>Initiation</td> <td>Confirmé</td> <td>Expert</td> </tr> <tr> <td>Plus de 1'35</td> <td>Entre 1'35 et 1'30</td> <td>Moins de 1'30</td> </tr> </table> | Initiation | Confirmé | Expert | Plus de 1'35 | Entre 1'35 et 1'30 | Moins de 1'30 |
| Initiation | Confirmé | Expert | | | | | |
| Plus de 1'35 | Entre 1'35 et 1'30 | Moins de 1'30 | | | | | |
| Renseignements complémentaires | Nom/ tel personne à contacter en cas d'accident : Allergies/traitement en cours : | | | | | | |
| Licence | N° | | | | | | |
| PASS | à prendre sur www.passcircuit.fr et à présenter le jour du roulage (sur papier ou smartphone) | | | | | | |

L'utilisateur déclare prendre connaissance de l'état de la piste et de ses dispositifs de sécurité dans un tour au ralenti avant de commencer les essais.

Par la présente convention, le signataire, déclare connaître la signification des drapeaux, s'engage à les respecter et à se conformer aux instructions des commissaires.

Il déclare connaître et accepter les risques liés aux entraînements moto sur circuit. Il renonce à exercer toute action à l'encontre de la société SECADIL ou du Moto Club Pau Arnos qu'il soit victime de son fait ou de celui d'une autre personne présente sur la piste ou de toute autre raison.

La SECADIL et le Moto Club Pau Arnos ne peuvent être tenus responsables des dommages dont pourraient être victimes les usagers tant au niveau corporel que matériel.

La SECADIL et le Moto Club Pau Arnos ne sont jamais gardiens ou dépositaires des véhicules présents et ne sauraient être tenus pour responsables de tout vol ou dégradation.

Le pilote ou ses accompagnateurs sont responsables des dommages causés aux tiers et aux installations (voir tarifs extincteur, réparation barrières rails, pneus). Le pilote et ses accompagnateurs déclarent être couverts par une assurance qui garantit pour eux et pour les tiers l'usage du véhicule dans les conditions d'essais sur circuit et attestent avoir été informés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer la pratique du sport motocycliste, conformément à l'article L 321-4 du Code du Sport.

Le port du casque et une tenue en cuir sont obligatoires. 102DB MAXI

J'atteste assister au briefing obligatoire avant le début du roulage.

« J'autorise la SECADIL ou le Moto Club Pau Arnos à exploiter toutes photos ou films pris au sein de l'enceinte du Circuit Pau Arnos, sur tout support et notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles. Cette autorisation est consentie pour le territoire français et une durée de 10 ans à compter de la captation de mon image. »

Prévention de la propagation du COVID-19 : J'ai pris connaissance des gestes barrières et m'engage à les respecter.

Date.....

« **Lu et approuvé** »
Signature

Cadre réservé à l'administration (ne pas remplir)

| Box | Cotisation | J | M | A.M | Espèce | Chèque | Forfait | CB |
|-----|------------|---|---|--------------|--------|--------|---------|----|
| | | | | | | | | |
| | | | | TOTAL | | | | |